



Syndicat C.G.T. des Fonctionnaires  
Territoriaux  
et des Salariés des Affaires Scolaires  
de la Commune de Paris

## **+ DE SALAIRES !!!**

Le rythme de la hausse des prix ne faiblit pas : + 3,6 % sur un an. Pour la 1<sup>ère</sup> fois, le taux du salaire horaire ouvrier évolue moins vite que les prix. En cette période toute particulière, où nous devons faire face à un surcroît de dépenses, les familles sont contraintes à faire des choix, de plus en plus ardues, difficiles. Le poids des factures : logement, énergie, santé alourdit le budget.

Depuis le 1<sup>er</sup> Mai 2008, le salaire minimum de la Fonction publique -équivalent au SMIC- se situe à l'indice majoré 288. C'est aussi l'indice du 2<sup>ème</sup> et du 3<sup>ème</sup> échelon de l'échelle 3 des Agents Techniques des Ecoles !. Autrement dit, en 5 ans et au 3 échelons, l'agent est aux plus basses rémunérations, **en fait ne gagne rien !!!**

### **Augmenter les salaires, c'est urgent, nécessaire et possible !**

Les profits du CAC 40 ont rapporté plus de 100 milliards d'euros : 45 % sont versés aux actionnaires. 70 % des fonds disponibles dans les entreprises vont à la spéculation financière.

Les mesures dites « paquets fiscal » ont rapporté 15 milliards d'euros aux hauts revenus et ont diminué d'autant les moyens de l'Etat pour l'emploi, l'éducation, la santé....

Bien que la Mairie de Paris ne puisse agir sur le niveau du point d'indice (donc sur le traitement budgétaire), elle dispose néanmoins d'une marge de manœuvre non négligeable pour augmenter nos salaires :

- elle peut augmenter l'IAT 1 (en haut de votre fiche de paie). **Elle ne le fait pas !!!!!**
- elle peut raccourcir la durée de carrière des agents en appliquant la durée minimale dans chaque échelon. **Elle ne le fait pas !!!!!**
- elle peut appliquer un ratio promu/promouvable de 100% (passage au grade supérieur). **Nous en sommes très loin !!!**

# + D'EFFECTIF !!!

Dans nos écoles maternelles et élémentaires, lycées et collèges municipaux et nos écoles d'art les ASEM et ATE souffrent des surcharges de travail du au manque de personnel, qui engendrent des situations où des circonscriptions se permettent de déplacer des titulaires pour faire des remplacements, sans aucune considération de l'agent, son âge ou son état de santé etc. **C'EST INADMISSIBLE !!!!**

Au manque de personnel aussi, nous devons travailler au prix d'une pression physique et psychologique croissante et donc d'intensification insoutenable au travail, quand un chef d'établissement oblige des agents technique ou des agents spécialisés à faire le travail du collègue qui n'est pas là, des tâches supplémentaires à effectuer (Centre de Ressource, salle d'informatique...).

## **LA MAIRIE DE PARIS PRECONISE DES AGENTS A EFFECTIFS CONSTANTS LA CGT PRECONISE CREATIONS D'EMPLOIS**

Un combat contre la précarité est engagé, les contrats à durée déterminée et autres contrats précaires ne doivent pas servir à combler le manque de personnel titulaire dans nos établissements. Cela contribue à la dégradation des conditions de travail pour tous.

## **TOUS LES POSTES BUDGETAIRES DOIVENT ETRE TENUS PAR DU PERSONNEL TITULAIRE.**

La lutte paie ! Elle a permis d'obtenir une prime de fin d'année de 200 euros pour tous les agents qui peuvent justifier de l'adhésion à une mutuelle, grâce à la mobilisation du personnel de la Ville de Paris et à l'initiative de la CGT.

UNE CGT FORCE DE CONTESTATION, DE REVENDICATION, DE  
LUTTE, DE PROPOSITION, DE NEGOCIATION POUR UNE SOCIETE  
SOLIDAIRE, DE JUSTICE, D'EGALITE ET DE LIBERTE.

**POUR LA RECONNAISSANCE DE NOS  
QUALIFICATIONS ET DE NOS CARRIERES !!!!!**

**FAISONS NOUS ENTENDRE !!!!!**

**L'HEURE EST A L'ACTION PAS AU RENONCEMENT !!!  
TOUS EN GREVE LE 7 OCTOBRE 2008**

**devant l'Hôtel de Ville**

**VOTEZ C.G.T. LES 13 ET 14 NOVEMBRE 2008**